

DÉROGATION MINEURE

296, boulevard Louis-Philippe-Picard

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 15 septembre 2026 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 296, boulevard Louis-Philippe-Picard, à Repentigny et portant le numéro de lot 5 909 045, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 13 août 2026.

Cette demande vise à permettre l'implantation d'équipements électriques (cabinets Tesla, cabinet blindé, autotransformateurs Tesla, transformateur pour les services publics) dans la cour avant secondaire afin de desservir huit (8) bornes de recharge électriques pour automobiles alors que le règlement permet uniquement les bornes de recharge électriques dans cette cour.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 25^e jour du mois d'août 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Stéphane Desrochers", written in a cursive style.

L'assistant-greffier,

M^e Stéphane Desrochers, avocat